

*Peter Denis Sutherland*

## L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE : SON RÔLE ET SES LIENS AVEC LES ORGANISATIONS DE BRETTON WOODS

On peut affirmer que le résultat essentiel des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay a été la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) — qui constitue un progrès institutionnel à la mesure de ce qui a été accompli dans le cadre de ces négociations. L'OMC est le fruit de la décision prise collectivement par les 125 gouvernements qui ont participé aux négociations de créer un système de règles plus large et plus solide, ainsi que les mécanismes visant à faire respecter ces règles, au profit des producteurs et consommateurs du monde entier. A l'aube du siècle nouveau, le commerce joue un rôle crucial dans la croissance et le développement de toutes les économies et, en créant l'OMC, on accorde au système commercial multilatéral le statut juridique et politique qu'il mérite.

Nombreux sont ceux qui ont noté que l'OMC venait s'ajouter à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, complétant ainsi la trilogie qui permettra au système économique international de participer à la recherche d'un ordre mondial plus stable et plus *cohérent* dans les domaines du commerce, des finances internationales et de la monnaie. Un élément des résultats convenus par les Ministres à Marrakech en avril dernier a précisément trait à l'interaction de ces trois institutions : nécessité pour leurs secrétariats et les gouvernements membres de coopérer à la recherche conjointe d'une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial dans les domaines interdépendants du commerce, des finances et de la monnaie.

Je voudrais tout d'abord souligner l'importance de l'OMC elle-même et des principaux résultats qu'elle consacre.

Les négociations ont permis :

— d'obtenir, en matière d'ouverture des marchés, les résultats les plus déterminants de toute l'histoire du GATT — réductions tarifaires globales de près de 40 pour cent et élimination de tous les contingents et autres obstacles

au commerce dans les domaines de l'agriculture et des textiles et des vêtements ;

— de renforcer de manière appréciable les règles de l'Accord général qui, sous sa forme modifiée, font partie de la base juridique de l'OMC ;

— d'élaborer des règles multilatérales qui vont bien au-delà des accords existants, tant du point de vue de leur portée que de celui de leur couverture géographique et des moyens de faire respecter les obligations, dans le domaine de la propriété intellectuelle, et de mettre en place un cadre entièrement nouveau pour un commerce des services plus ouvert et plus sûr ;

— de créer un système plus efficace pour le règlement des différends, grâce auquel l'adoption des décisions des groupes spéciaux devient automatique et contraignante, après recours, si nécessaire, à la nouvelle procédure d'appel.

La meilleure façon d'illustrer l'importance de l'OMC en tant qu'institution internationale est de rappeler les *cinq fonctions* qui lui ont été assignées. Ce sont faciliter la mise en oeuvre, l'administration et le fonctionnement des accords résultants du Cycle d'Uruguay et favoriser la réalisation des objectifs de ces accords ; servir d'enceinte pour les négociations commerciales ; administrer les procédures de règlements des différends et le mécanisme d'examen des politiques commerciales ; coopérer, selon qu'il sera approprié, avec le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et ses institutions affiliées. Cette dernière partie de son mandat est développée dans une Déclaration ministérielle sur la contribution de l'OMC à une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial.

La relation formelle que le GATT a actuellement avec le FMI tient principalement aux dispositions de l'Accord général sur les restrictions appliquées pour des raisons de balance des paiements qui font qu'il existe de longue date entre les deux institutions des liens étroits. A la suite des accords du Cycle d'Uruguay, de nouveaux liens devront être établis, au plan des opérations et des politiques, entre l'OMC et le FMI et la Banque mondiale. Par exemple, les relations entre l'OMC et le FMI au sujet des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements devront inclure les restrictions correspondantes visant le commerce des services. Les relations actuelles du GATT avec la Banque mondiale se font sur une base informelle, car l'Accord général n'attribuait pas le rôle fonctionnel à cette organisation.

Les rapports de l'OMC avec le FMI et la Banque mondiale porteront quant à eux sur un éventail de questions beaucoup plus large. Premièrement, ils doivent couvrir la cohérence de l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial. A cet égard, le Directeur général de l'OMC doit examiner avec les chefs du secrétariat du FMI et de la Banque mondiale les implications des compétences de l'OMC pour sa coopération avec les deux organisations, ainsi que les formes que cette coopération pourrait revêtir, en vue d'arriver à une

plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial. Deuxièmement, les relations entre les institutions seront aussi influencées par la reconnaissance que la Banque mondiale et le FMI pourraient être appelés à aider financièrement les pays en développement les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, si la réforme agricole avait des effets négatifs sur les importations de produits alimentaires de ces pays.

J'ai récemment intensifié mes contacts avec mes homologues du FMI et de la Banque mondiale de manière à identifier les formes concrètes que pourrait revêtir à l'avenir la coopération. Dans le même temps, les parties contractantes à l'Accord général examinent collectivement, au sein du Comité préparatoire qui a été créé pour assurer la transition du GATT à l'OMC, ce que devraient être, quant au fond et à la forme, les relations futures de l'OMC avec le FMI et la Banque mondiale.

Les débats qui ont lieu au secrétariat du GATT et entre les parties contractantes sont menés sur la base des lignes directrices convenues par les ministres : les trois institutions devraient suivre des politiques cohérentes qui se renforcent mutuellement. En particulier, des mécanismes appropriés devraient être mis en place pour que les réformes de politique entreprises dans un contexte ne donnent pas lieu à des mesures qui soient incompatibles avec les obligations contractées dans le cadre des autres organisations.

En plus des questions de cohérence des politiques, le Directeur général de l'OMC doit examiner avec les chefs de secrétariat des deux autres institutions les conséquences de la coopération entre les trois organisations pour arriver à une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial, en particulier en ce qui concerne l'interdépendance des questions commerciales, financières et monétaires. Si le concept de la « cohérence » des politiques dans ces trois domaines a été dûment pris en compte dans les négociations du Cycle d'Uruguay et dans ses résultats, il convient de déterminer clairement ce que recouvre précisément cette « cohérence ». Il faut donc examiner plus avant en quoi, fondamentalement, ces politiques sont interdépendantes et comment les trois institutions peuvent contribuer à leur cohérence. Il est temps de passer à l'action et d'identifier précisément les domaines-clés dont il faut s'occuper.

Alors que l'économie mondiale est en profonde mutation, il serait extrêmement regrettable que l'on ne saisisse pas la possibilité d'arriver à une plus grande cohérence dans les domaines commercial, financier et monétaire. Etant donné la large participation à l'OMC et sa représentativité, l'institution offrira une enceinte largement ouverte dans laquelle traiter les questions de politique économique d'importance mondiale. Grâce à la coopération avec les institutions de Bretton Woods, le débat peut porter non seulement sur la politique commerciale, mais aussi sur les politiques monétaire et financière. Il

est possible de combler un vide préoccupant dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial. Mais il faudra pour cela une volonté politique collective — du même ordre que celle qui a donné naissance à l'OMC. Sans cette volonté, le renforcement des liens entre l'OMC, le FMI et la Banque mondiale — pour lequel les participants au Cycle d'Uruguay ont lutté pendant des années — ne se concrétisera qu'en partie.